

TABLEAU DE BORD VAE 2016

Statistiques de l'Information-Conseil VAE

Juillet 2017

SOMMAIRE

1.Le réseau d'information-conseil	P.4
2.L'information VAE	P.7
3.Le conseil VAE au sein des PAC	P.8
4.Le conseil post-jury	P.16
5.L'assistance renforcée	P.17
6.Zoom sur l'activité d'opérateurs CEP.....	P.21

1 LE RESEAU D'INFORMATION- CONSEIL

1.1. L'évolution du réseau d'information-conseil en 2016

Le dispositif d'information-conseil relève depuis le 1er janvier 2006 (décentralisation) de la compétence du Conseil Régional.

Jusqu'en 2016, une centaine de Points Relais d'Information Conseil labellisés et issus des réseaux de l'AIO assuraient un service visant à répondre aux personnes en recherche d'informations et de conseils dans le cadre de leur projet de VAE.

Les objectifs du service :

- identifier la pertinence d'un engagement dans la démarche au vu de l'expérience et des objectifs des personnes,
- aider à l'identification de certifications accessibles en toute neutralité par rapport à l'offre de certification existante,
- envisager d'autres alternatives lorsque la VAE n'est pas possible.

Et ce en prenant en compte la diversité et la complexité des situations des personnes accueillies.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'organisation a évolué : **61 Points d'Assistance et de Conseil VAE (PAC) ont été mandatés par le Conseil Régional sur le territoire rhônalpin** pour assurer :

- un conseil en amont ou en aval (en cas de validation partielle) de la démarche,
- une assistance renforcée adaptée aux besoins des personnes afin de favoriser leur engagement jusqu'à l'accès à la certification et notamment après un premier passage en jury VAE, pour mettre en œuvre les préconisations des jurys VAE.

Ces services financés par le Conseil Régional s'adressent **aux demandeurs d'emploi** et dans une moindre mesure aux salariés fragilisés.

Pour tous les autres publics, le service est assuré par les **opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)** : Pôle Emploi, APEC, CAP Emploi, Missions Locales et les Opacif.

Cette organisation évoluera à nouveau courant 2017 en lien notamment avec l'union des régions Auvergne et Rhône Alpes.

À RETENIR :

VAE : ce qui change avec la « Loi Travail » du 8 août 2016

L'objectif de la VAE revient à valider tout au long de la vie des blocs de compétences considérés comme acquis et facilitateurs de mobilité professionnelle.

Le dispositif est assoupli :

- Passage de 3 à 1 ans d'expérience d'activité exercée en continu ou non,
- Les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel sont prises en compte dans le calcul de l'expérience,
- Pas de condition minimale d'ancienneté pour les titulaires de CDD pour bénéficier d'un congé VAE,
- Les conditions de rémunération pendant le congé VAE sont alignées sur celles des salariés titulaires de CDI,
- La durée de 24 heures de congé de VAE peut être augmentée selon certaines conditions,
- Un accompagnement renforcé pour certains publics peut être prévu et financé,
- En cas de validation partielle, les parties obtenues sont acquises définitivement,
- La participation à un jury en VAE entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue.

Les indicateurs pour l'année 2016 présentés dans ce document portent sur :

- les publics informés et conseillés (nombres et caractéristiques des individus),
- l'activité d'information et de conseil (modalités, durée...),
- le type d'orientation préconisée à l'issue des entretiens conseils,
- des données sur le public ayant bénéficié de l'entretien post-jury ainsi que l'assistance renforcée,
- un zoom sur l'activité de certains opérateurs CEP.

Les chiffres présentés ici sont issus d'une base de données régionale commune à tous les professionnels de l'information-conseil VAE : RésoVAE. Ils couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Ils concernent essentiellement les données transmises par les PAC mais aussi celles de 16 structures issues des réseaux CEP (Pôle Emploi et Mission Locale) ayant saisi leur activité via RésoVAE ainsi que certaines données fournies par le réseau Fongecif.

À RETENIR :

Depuis sa création en 2004, le réseau d'information conseil en VAE a informé près de 120 000 personnes et conseillé près de 58 000 personnes.

Vous pouvez également accéder au bilan de l'activité d'information conseil sur la partie auvergnate du territoire en 2016 sur le site du Carif Oref Auvergne www.pro.formationauvergne.com

1.2. Le nombre de Points Assistance et de Conseil actifs

	2015	2016
Nombre de points d'accueil VAE	106	61
Nombre de points d'accueil VAE actifs*	96	44

A noter : structures PRIC en 2015 et PAC en 2016 ayant réalisé au moins un conseil VAE sur la période.

En 2015, près de 91% des PRIC labellisés avaient été actifs sur la période, c'est-à-dire avaient fait remonter au moins une information ou un conseil VAE sur l'année.

En 2016, 72% des PAC mandatés étaient actifs.

À RETENIR :

Sur 61 Points d'Assistance et de Conseil mandatés, 44 ont eu une activité VAE.

2 L'INFORMATION VAE

2.1. Le nombre de personnes informées

Il s'agit de la somme des données obtenues à la fois des PAC et de certaines structures des réseaux opérateurs CEP.

Après une hausse de l'activité d'information en 2014, on assiste à une diminution importante depuis 2 ans du nombre de personnes informées : - **16% en 2015 puis de - 31% en 2016.**

A noter : Les structures SPRO, en charge de l'information VAE sur le territoire, n'ont dans leur très grande majorité pas saisi de donnée sur RésoVAE. Il est donc difficile d'évaluer le nombre total de personnes informées.

À RETENIR :

En 2016, 5 033 personnes ont bénéficié d'une information sur la VAE sur le territoire rhônalpin.

2.2. Les éléments complémentaires relatifs à l'information des publics

Nombre de réunions d'information collective

	2015	2016	% variation 2015 / 2016
Nombre d'informations collectives sur le territoire rhônalpin	550	370	-33%

Nombre de personnes informées par les PAC

Département	Collectif	Individuel	Cumul	% variation 2015 / 2016
Ain	262	49	311	-26%
Ardèche	169	0	169	-80%
Drôme	119	2	121	-75%
Isère	679	276	955	-21%
Loire	401	1	402	-72%
Rhône	133	86	219	-89%
Savoie	0	123	123	-19%
Haute-Savoie	95	2	97	-86%
TOTAL	1858	539	2397	-67%

La modalité collective reste, au fil des ans, la modalité privilégiée par le réseau d'information conseil pour l'information des publics.

A noter : l'activité d'information n'est pas renseignée de la même manière dans toutes les structures : certaines ne notent que les personnes venues physiquement dans la structure, d'autres comptabilisent les appels également.

A noter : les points d'accueil VAE PRIC, jusque fin 2015 étaient en charge, dans le cadre de leur label, de l'information, en plus du conseil. Le mandatement des structures PAC depuis 2016 ne prévoyait pas cette activité d'information VAE. Beaucoup l'ont conservé néanmoins sans l'investir à la même hauteur que dans l'organisation précédente.

À RETENIR :

Les structures privilégient la modalité collective pour informer le grand public.
Une baisse générale du nombre de personnes informées variable selon les départements.

3 LE CONSEIL VAE AU SEIN DES PAC

3.1. Le nombre de personnes conseillées

Le nombre de personnes conseillées sur la VAE au sein d'un PAC

En 2015, 3 997 personnes ont été conseillées sur la VAE au sein d'un Point Relais Information Conseil, ce qui représentait une baisse de 10% par rapport à 2014.

En 2016, 2787 personnes ont bénéficié d'un conseil sur la VAE soit une baisse de 30% si l'on compare seulement les activités des PRIC en 2015 avec celles des PAC en 2016.

Nombre total de personnes conseillées sur la VAE au sein d'un PRIC / PAC	2015	2016	% variation 2015 / 2016
Ain	397	305	-23%
Ardèche	148	173	17%
Drôme	263	195	-26%
Isère	1 047	732	-30%
Loire	696	352	-49%
Rhône	914	630	-31%
Savoie	167	166	-1%
Haute-Savoie	365	234	-36%
TOTAL	3 997	2 787	-30%

La durée moyenne d'un conseil VAE est de 2h. La durée d'un conseil VAE peut être comprise entre 30 minutes et 6 heures.

L'orientation vers un PAC

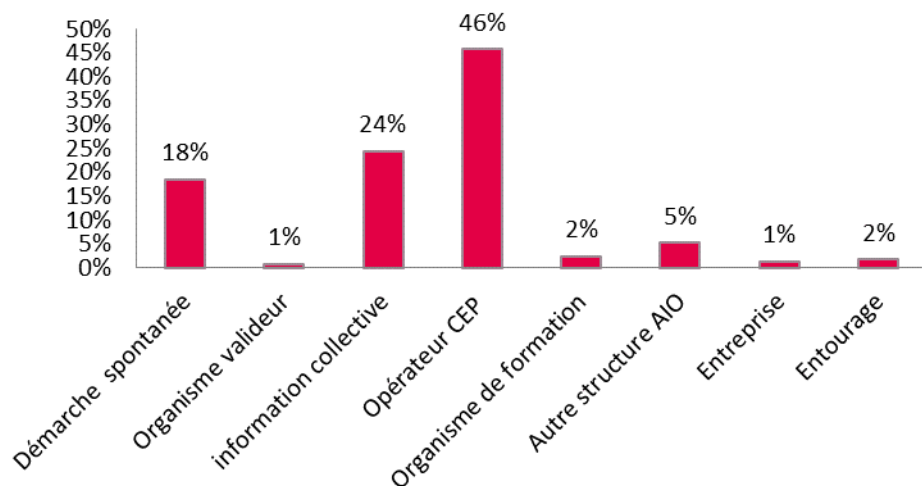
46% des personnes conseillées en VAE auprès d'un PAC ont été orientées **par un opérateur CEP**.

Pour **24%** d'entre elles, cela fait suite à une **information collective, un forum**.

Il s'agit d'une **démarche spontanée pour 18% des personnes**.

Les 11% restants se partagent sur des petits effectifs entre les conseils d'une autre structure AIO (5%) ; sur les conseils d'un organisme de formation et/ou d'un organisme valideur (3%) ; la recommandation de l'entourage (2%) et sur les conseils de l'entreprise, une administration ou une collectivité (1%).

Orientation vers un PAC

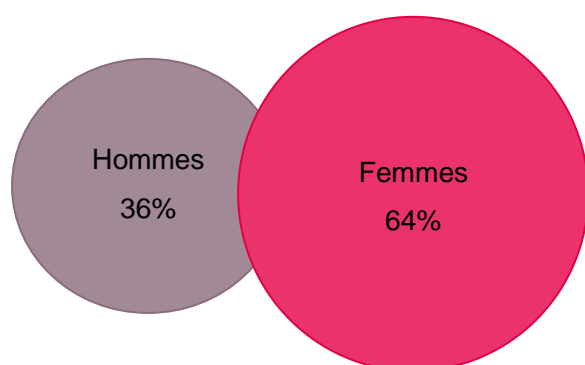


À RETENIR :

46% des personnes conseillées en VAE auprès d'un PAC ont été orientées par un opérateur CEP.

3.2. Les caractéristiques des personnes reçues en entretien conseil VAE

La répartition par sexe



Le public féminin reste majoritaire au niveau du dispositif de conseil en VAE.

Le poids du secteur des services aux personnes dans la demande de VAE explique en grande partie cette féminisation du dispositif notamment auprès des PAC.

À RETENIR :

Les femmes restent majoritaires dans le dispositif.

La répartition par âge

L'âge moyen des personnes conseillées est de **41,5 ans**.

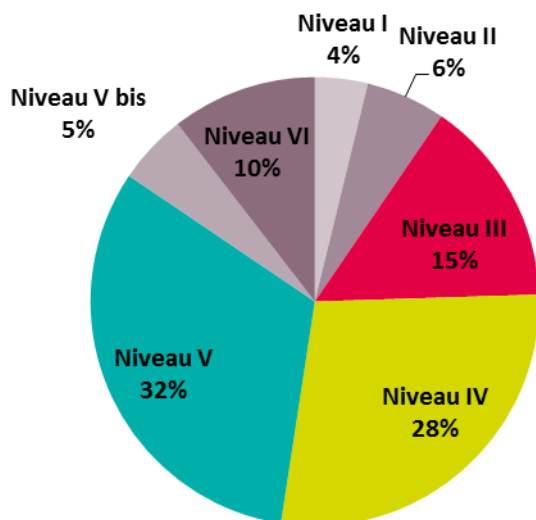
La part des **30-44 ans** est toujours largement majoritaire (**51% du public**), suivie par les personnes de 45 ans et plus (36% du public). Ces chiffres sont identiques à l'année 2015.

À RETENIR :

Les « 30-44 ans » sont les plus représentés.

La répartition par niveau de formation

Niveaux de formation



A noter : les niveaux V bis et VI sont représentés cette année grâce aux données de RésosVAE.

- 80% des personnes accueillies ont un niveau d'études inférieur au niveau III (Bac+2) soit 5% de plus qu'en 2015,
- 15% n'ont aucun diplôme (3% de plus qu'en 2015),
- 32% ont un niveau V (33% en 2015),
- 28% possèdent le Baccalauréat ou un titre équivalent (30% en 2015).

À RETENIR :

47% des personnes accueillies ont un niveau infra bac.

La situation au regard de l'emploi

Situation professionnelle des bénéficiaires de l'entretien-conseil

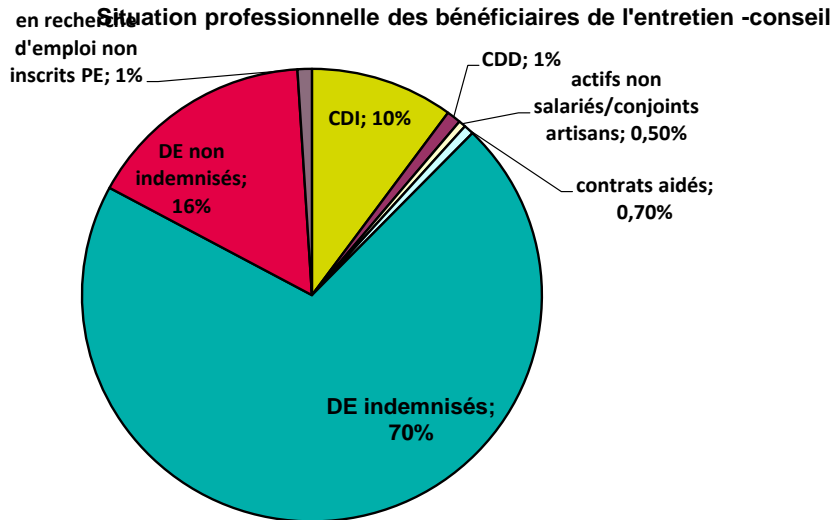
Pour rappel : en 2015, 39% des personnes reçues en entretien conseil au sein d'un PRIC étaient en activité, 55% des demandeurs d'emploi (dont 9% sont non indemnisés), et 5% représentent d'autres catégories (non salariés et autres).

En 2016, 83% des personnes ayant bénéficié d'un entretien conseil étaient **demandeurs d'emploi** (67% indemnisés et 16% non-indemnisés). **Les salariés** représentent **12%** toutes catégories confondues.

L'écart entre 2015 et 2016 du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires du conseil en VAE se comprend au regard des objectifs fixés dans le cadre du nouveau dispositif VAE. Le public visé est prioritairement les demandeurs d'emploi et les personnes en recherche d'emploi.

Ces éléments expliquent la baisse significative du nombre de conseils réalisés entre 2015 et 2016. Les PAC ont dans leur majorité cessé d'accueillir les salariés pour lesquels ils n'étaient pas mandatés. Même s'ils ont accueilli plus de demandeurs d'emploi (+ 10%), cette augmentation n'a pas couvert la baisse des conseils réalisés en direction des salariés (- 29%).

Situation professionnelle	
Demandeur d'emploi indemnisé	69%
Demandeur d'emploi non indemnisé	17%
CDI	10%
Actif non salarié et conjoint d'artisan	4%



4% des publics reçus ont une reconnaissance de travailleurs handicapés.

À RETENIR :

Parmi les personnes conseillées, 12% sont en activité, 83% sont des demandeurs d'emploi.

Les secteurs d'activité des bénéficiaires de l'entretien-conseil

Secteurs d'activité des bénéficiaires	
Service aux personnes	24%
Commerce	22%
Autre	15%
Service aux entreprises	14%
Industrie	11%
Bâtiment et génie civil	7%
Fonction publique territoriale	3%
Fonction publique d'état	2%
Agriculture	1%
Fonction publique hospitalière	1%

A noter : la catégorie « Autre » représente les bénévoles, retraités, personnes au foyer...

La majeure partie des personnes ayant bénéficié d'un conseil en VAE est issue du **secteur tertiaire avec 22%** pour le commerce et 38% pour les services (14% service à l'entreprise et 24% service à la personne).

Les éléments de la motivation à la VAE

Il a été demandé aux personnes bénéficiant d'un conseil en VAE les raisons de leur démarche. 52% des personnes n'ont indiqué qu'une seule motivation, 35% en ont indiqué 2 et 13% au moins 3.

Motivations à la démarche VAE	
Recherche d'emploi	41%
Evolution de carrière	27%
Satisfaction personnelle	11%
Maintien dans l'emploi	8%
Reconversion professionnelle	7%
Accès à un concours ou une formation	4%
Création ou reprise d'une entreprise	2%
Autre	0,50%

La recherche d'emploi est la motivation la plus renseignée.

La recherche d'emploi ainsi que **la création et reprise d'entreprise** restent les motivations premières données seules.

Le maintien dans l'emploi et la satisfaction personnelle sont des modalités peu évoquées seules (22% et 8%) mais en complément d'un autre motif.

À RETENIR :

41% des motivations des personnes conseillées concernent la recherche d'emploi.

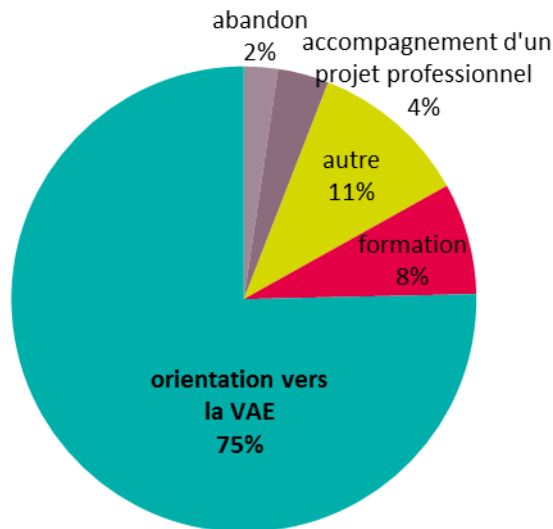
3.3. L'orientation des personnes à l'issue de l'entretien conseil

Les types de conclusion à l'issue de l'entretien conseil

L'entretien conseil a pour objectif de vérifier la faisabilité du projet puis d'identifier la ou les certifications en lien avec le projet du candidat. Si la VAE n'est pas adaptée à la situation du candidat, le conseiller l'oriente vers d'autres dispositifs comme la formation, le bilan de compétences, etc.

En 2016, la VAE reste de loin l'orientation privilégiée à l'issue du conseil. Ainsi pour 75% des personnes reçues en entretien conseil, la pertinence d'engagement dans une démarche de VAE a été confirmée.

Conclusions à l'issue du conseil en VAE



A noter : « Abandon » peut signifier que la personne renonce ou reporte sa démarche de VAE, du fait d'un changement de situation, parce qu'elle a préféré d'abord effectuer des recherches d'emploi, parce qu'il n'y avait pas de certification correspondant à son expérience, ou parce que le dispositif de VAE était inadapté à sa situation.

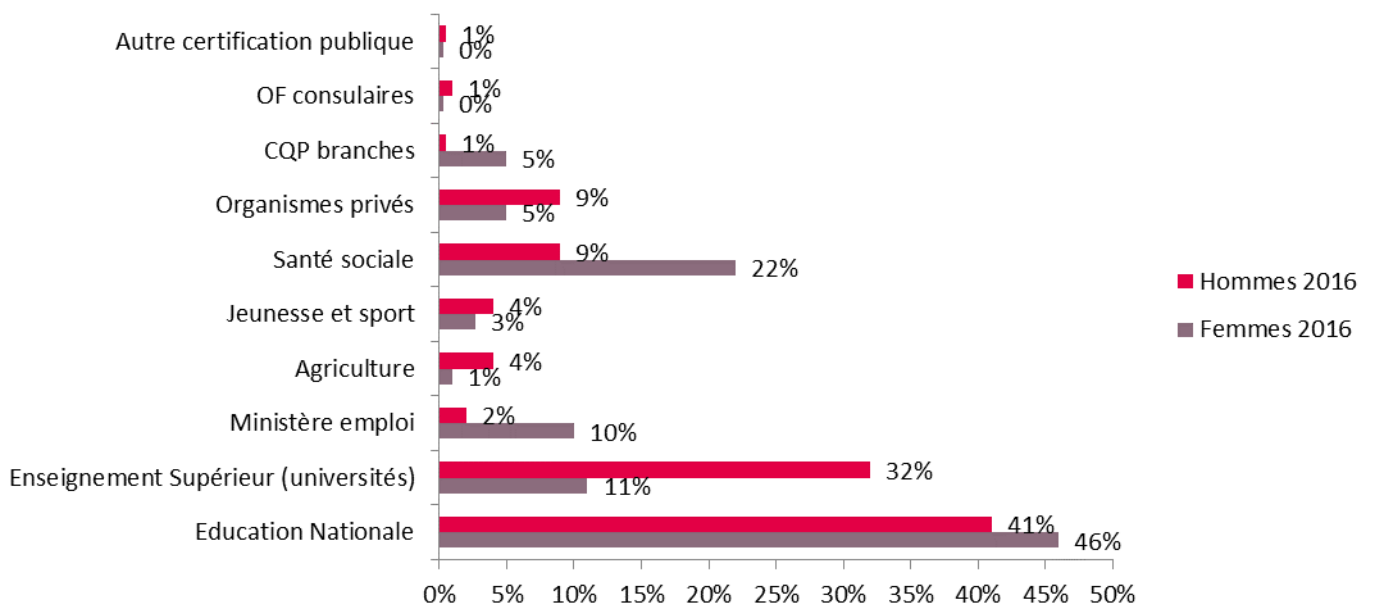
À RETENIR :

75% des personnes sont orientées vers la VAE à l'issue du conseil.

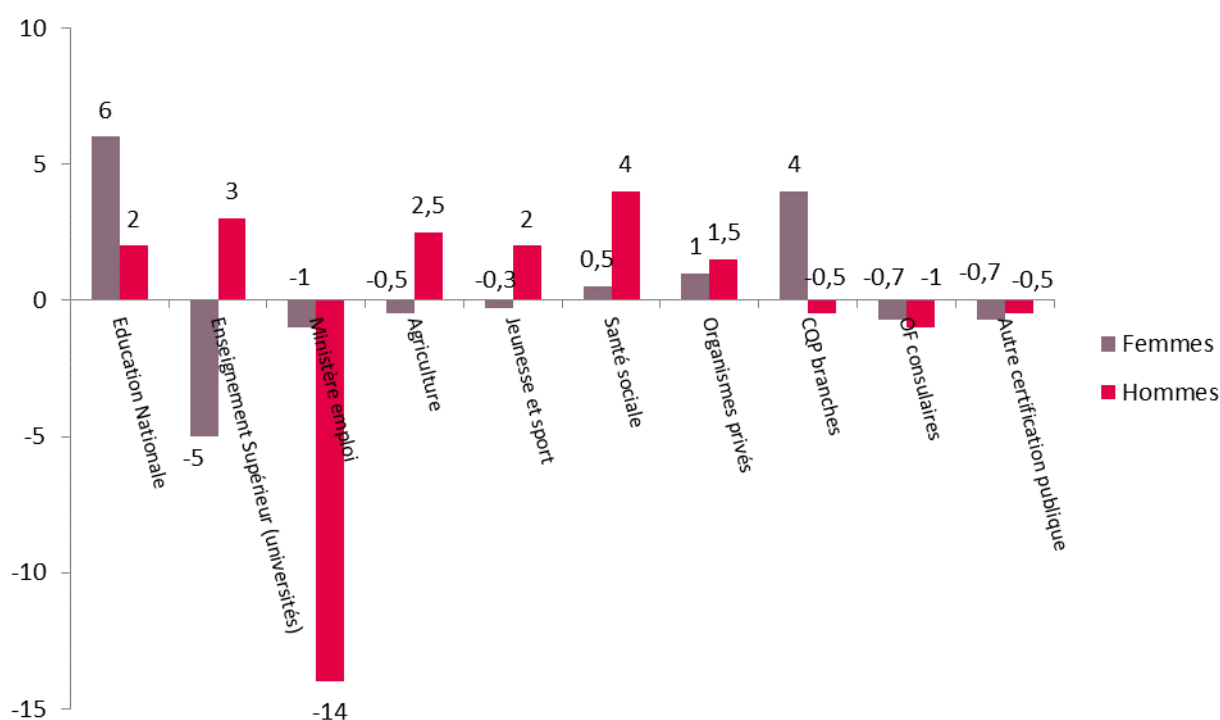
Les certificateurs ciblés après l'entretien conseil

Pour 81% des personnes orientées vers la VAE, le choix a été porté sur un seul certificateur. Pour les 19% restants, les conseillers VAE ont proposé aux personnes des certifications auprès de certificateurs multiples, en lien avec leur expérience et leur projet professionnel.

Part de certificateurs visés par hommes et femmes en 2016



Evolution part des hommes et des femmes entre 2015 et 2016 (en pts)



Pour rappel, en 2015, la majorité des personnes reçues en entretien conseil VAE se dirigeaient vers des diplômes de l'Education nationale (40% pour les femmes et 39% pour les hommes).

En 2016, sur 2045 personnes pour qui une VAE a été préconisée, l'orientation vers une certification de l'Education nationale reste la plus importante avec une augmentation de 6 points pour les femmes et 2 points pour les hommes (46% et 41%). On notera une différence significative pour les titres du Ministère chargé du travail : on passe de 16% à 2% des certifications visées par les hommes entre 2015 et 2016.

La proportion des femmes visant un diplôme de l'enseignement supérieur est aussi en baisse de 5 points.

Depuis des années, l'orientation vers les diplômes de la santé et de l'action sociale est quasi exclusivement féminine, tandis que les hommes sont plus nombreux que les femmes à s'orienter vers les diplômes d'enseignement supérieur.

À RETENIR :

La grande majorité des personnes sont orientées vers un seul certificateur.
L'orientation vers les certifications de l'Éducation nationale reste majoritaire.

Les certifications ciblées après l'entretien conseil

Secteurs	Effectifs	Répartition
<i>dont diplômés les plus visés</i>		
Services à la personne	542	26%
<i>dont CAP Petite Enfance</i>	142	26%
<i>dont Diplôme d'Etat d'aide-soignante</i>	104	19%
Commerce	260	12%
<i>dont BTS Management des unités commerciales</i>	107	41%
<i>dont Bac Pro Commerce</i>	40	15%
Services aux entreprises	174	8%
<i>dont BTS Assistant de manager</i>	29	16%
<i>dont Bac Pro gestion-administration</i>	27	15%

Note de lecture : 542 personnes visent une certification dans le domaine des services à la personne soit 26% des effectifs totaux. Sur ces 542 personnes, 142 s'orientent vers le CAP petite enfance soit 26% des personnes visant une certification dans le domaine des services à la personne.

Les certifications visées se concentrent sur les services à la personne.

En 2016, 26% des certifications visées concernent ce secteur. On note une baisse de 3 points par rapport à 2015.

Le CAP petite enfance reste le diplôme le plus visé suivi du diplôme d'Etat d'aide-soignante.

12% des certifications concernent la filière commerciale (dont 41% pour le BTS Management des unités commerciales et 15% le Baccalauréat professionnel Commerce). En comparaison avec 2015, on note une baisse de 8 points.

8% visent des certifications du secteur des services aux entreprises (17% pour le BTS Assistant de manager et 16% pour le baccalauréat professionnel Gestion-Administration). Une baisse de 7 points est aussi à signaler (ces baisses se font au profit de quels diplômes ?).

À RETENIR :

Le CAP Petite Enfance est le diplôme le plus visé par les personnes ayant bénéficié d'un conseil en VAE.

4 LE CONSEIL POST-JURY

DÉFINITION :

Suite à un premier passage en jury VAE, si le candidat n'a bénéficié d'aucune prestation d'accompagnement par le service valideur ou par son accompagnateur agréé ou d'assistance renforcée, les missions du conseiller-référent VAE consistent à l'aider à appréhender la réponse du jury, rechercher et co-construire avec lui les points manquants en cohérence avec les préconisations du jury, mettre le candidat en lien avec les financeurs et/ou organismes de formations adéquats.

33 personnes ont bénéficié d'un entretien post jury soit **28 femmes** (dont 2 auprès d'un opérateur CEP) et 5 hommes.

- 22 ont **plus de 45 ans**.
- La moitié possède un **niveau V** de formation.
- 13 sont en CDI et **18** sont **demandeurs d'emploi**.
- **70%** sont issus du secteur des **services à la personne**.
- 2 sont reconnues travailleurs handicapés.

Les 2/3 sont originaires des départements de la Loire et de l'Isère avec un tiers pour chacun de ces départements.

- L'entretien post-jury se déroule en moyenne au cours d'une seule rencontre durant **1h30**.
- A l'issue du conseil, l'orientation vers un **organisme de formation** est préconisée dans **34%** des situations suivie par une orientation vers une structure d'accompagnement ou « autre ». Le complément d'expérience n'est évoqué que pour 4 personnes.

À RETENIR :

Les personnes bénéficiant d'un conseil post-jury sont majoritairement des femmes de niveau V demandeurs d'emploi.

5 L'ASSISTANCE RENFORCEE

DÉFINITION :

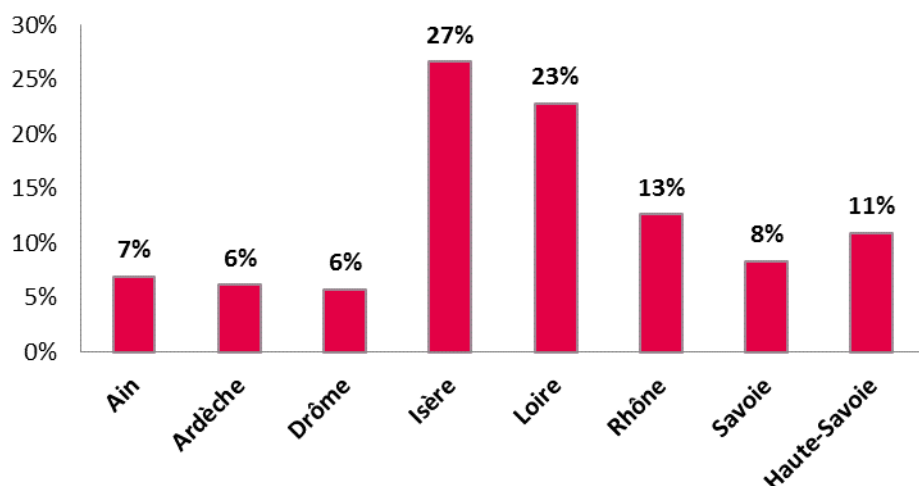
La prestation d'«assistance renforcée en VAE » consiste à faciliter la démarche des candidats, à les appuyer dans les différentes étapes de leur parcours (appuis matériel, pédagogique et psychologique) et assure la mise en lien avec les acteurs concernés.

Accessible prioritairement à tout demandeur d'emploi ou toute personne en recherche d'emploi et pouvant accéder à ce statut ainsi qu'aux salariés de niveau de qualification V et infra V, elle ne peut être préconisée qu'après un entretien de diagnostic confirmant ses besoins.

656 personnes ont bénéficié de cette prestation dont **453 femmes** et 203 hommes soit 69% et 31%.

Les PAC en ont ainsi assuré le suivi de 650 personnes et les opérateurs CEP ont saisi un suivi pour 6 personnes.

Répartition de l'assistance renforcée par départements en 2016



La moitié est originaire des départements de l'Isère (27%) et de la Loire (23%). Les autres bénéficiaires se partagent entre le Rhône (12%), la Haute-Savoie (11%), la Savoie (8%), l'Ain (7%), la Drôme et l'Ardèche (6%).

5.1. Les caractéristiques du service d'assistance renforcée

Le déclenchement de l'assistance renforcée

L'assistance renforcée peut être enclenchée à différentes étapes du dispositif.

Moment du déclenchement de l'assistance renforcée	
Avant la demande de recevabilité	77%
Après la demande de recevabilité	15%
Au cours de l'accompagnement	4%
Suite à une validation partielle	3%

77% des personnes font appel à l'assistance renforcée **avant la demande de recevabilité** et 15% après.

Les bénéficiaires sollicitent des appuis en amont de la demande de recevabilité pour monter leur dossier de recevabilité.

L'assistance renforcée sollicitée après la demande de recevabilité permet de profiter d'un appui complémentaire à l'accompagnement proposé par le valideur pour préparer le dossier à présenter au jury.

La durée de l'assistance renforcée

En moyenne, l'assistance renforcée s'étend sur presque **2 mois** pour **3 entretiens** qui représentent **3 heures** de suivi.

On note néanmoins des disparités entre les structures et les départements.

Dans la Loire, par exemple, le suivi s'est étalé sur une période de 4 mois environ pour 4 rencontres d'une durée de 6 heures au total.

En Haute Savoie, l'assistance renforcée s'est organisée en 2 rencontres équivalents à 3 heures d'intervention sur une période de moins d'un mois.

43% des personnes n'ont eu qu'un seul entretien tous départements confondus (dont 65% en Haute-Savoie suivi de l'Ain avec 64%).

A noter, l'année 2016 correspond à une année de lancement de cette nouvelle organisation. La majorité des publics accueillis dans le cadre de ce service ont bénéficié d'un appui spécifique pour la réalisation de l'étape de recevabilité, première étape de leur engagement effectif dans la démarche.

Fin mai, les PAC ont été informés de la décision de mettre fin à cette organisation par le Conseil Régional. La promotion du service auprès des personnes susceptibles d'en bénéficier a été stoppée.

L'articulation de l'assistance renforcée avec les autres services

36% des personnes bénéficiant de **l'assistance renforcée** avaient reçu un **entretien conseil en VAE** au sein d'un PAC.

Par contre, 92% n'ont pas eu d'accompagnement auprès du valideur ce qui s'explique par le fait que les personnes ont bénéficié d'une assistance essentiellement pour les aider dans l'étape de recevabilité en amont de l'accompagnement.

L'orientation vers l'assistance renforcée

36% des personnes bénéficiant de l'assistance renforcée l'ont été à l'issue de l'entretien conseil qui a donc permis d'identifier leurs besoins et de les informer la personne sur les aides possibles.

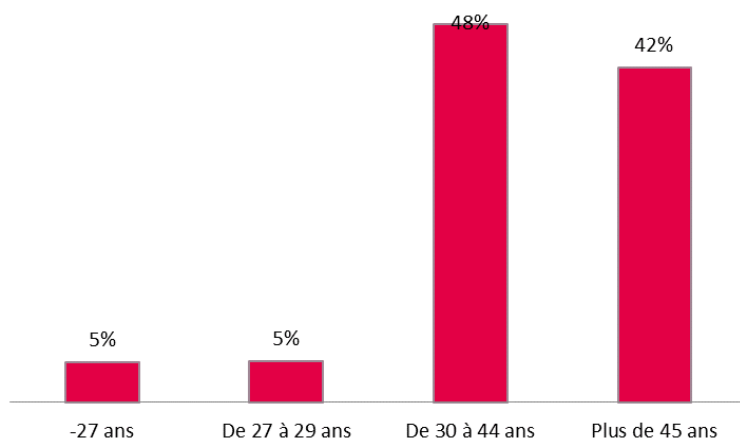
Les **opérateurs CEP** ont orienté **28%** des personnes vers le dispositif d'assistance renforcée.

16% ont mobilisé le service sans orientation par un professionnel tiers On peut supposer qu'ils ont eu accès à l'information via différents médias (sites internet, proches, information collective...).

5% ont été orientées sur les préconisations d'une autre structure AIO et 4% tant par un organisme valideur qu'un organisme d'accompagnement, de formation ou d'insertion.

5.2. Le profil des publics reçus en assistance renforcée

La répartition par tranche d'âge



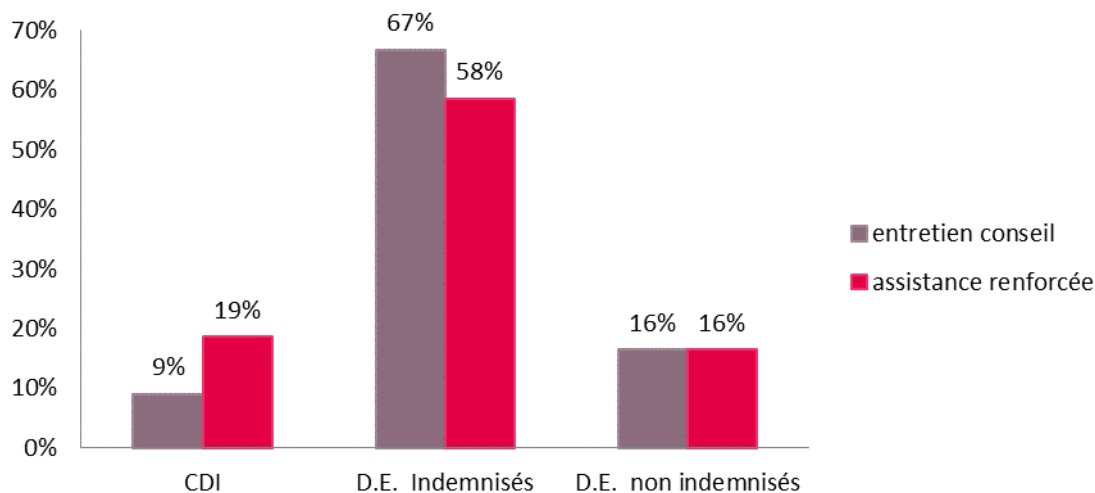
La tranche des **30 – 44 ans** est la plus représentée suivie de celle des plus de 45 ans avec 6 points d'écart.

Le niveau de formation

En comparaison avec les personnes ayant bénéficié d'un entretien conseil, la tendance est inversée pour celles ayant bénéficié d'une assistance renforcée : les niveaux V, V bis et VI sont représentés à 68% contre 47% pour le conseil en amont.

58% des personnes ayant bénéficié de l'assistance renforcée sont **demandeurs d'emploi indemnités** suivis par des salariés en **CDI à 19%**.

Situation professionnelle entretien conseil- assistance renforcée

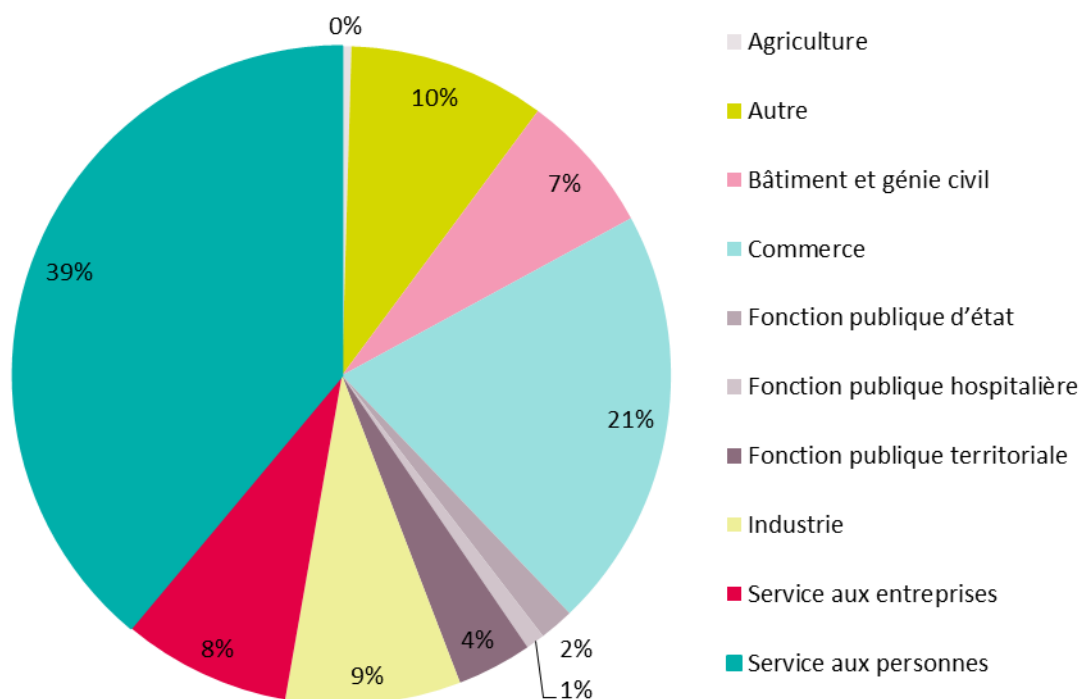


A noter : sur le graphe ci-contre n'apparaissent que les catégories « demandeurs d'emploi indemnités ou non » ainsi que les « salariés avec un CDI » car elles sont significatives. Les autres catégories ne représentent que 0 à 3% de l'ensemble.

La proportion des **demandeurs d'emploi indemnités** est plus importante chez les personnes ayant bénéficié d'un entretien conseil alors que les salariés en CDI sont plus nombreux parmi les personnes ayant bénéficié d'une assistance renforcée.

4% des bénéficiaires de l'assistance renforcée sont reconnus travailleurs handicapés (autant que pour les entretiens conseils).

Le secteur d'activité d'origine



Les secteurs des **services à la personne** et du **commerce** sont les plus représentés.

La proportion des métiers des services à la personne est plus importante que pour les personnes ayant eu un entretien conseil (+15 points) et on note plus faible représentation du secteur des services aux entreprises (-6 points). Les autres secteurs sont relativement identiques.

6 ZOOM SUR L'ACTIVITE D'OPERATEURS CEP

16 opérateurs CEP ont renseigné leurs données pour l'année 2016 : 15 agences Pôle Emploi et 1 Mission Locale.

Concentrés sur les départements du Rhône, de la Loire et de la Haute-Savoie, ils ne permettent pas une vision représentative des activités de tous les opérateurs rhônalpins autour du dispositif VAE.

6 opérateurs ont renseigné celles concernant l'assistance renforcée. Il s'agit de 6 structures Pôle Emploi du Rhône uniquement.

Le Fongecif a transmis une partie des siennes hors RésoVAE et elles sont intégrées ici afin de donner une vue d'ensemble.

6.1. De l'information à l'entretien-conseil

L'information

Seule la modalité collective fait l'objet d'une comptabilité pour l'information.

Réseau	Nombre de structures ayant transmis ou saisi leurs données	Nombre de personnes informées
Fongecif	8 antennes départementales	1 805
Pôle emploi	16 agences	933
Mission locale	1	7
TOTAL	25	2 636

Le Fongecif a informé **1 805 personnes** ainsi et **933** pour les autres **opérateurs CEP**.

Le conseil

352 personnes ont été reçues en conseil par le **Fongecif** et **117** par les autres **opérateurs CEP**.

55% sont des **femmes** possédant un **niveau de formation entre V et III** à **79%** (40% le niveau V, 24% le niveau IV et 15% le niveau III). 12% ont un niveau infra bac.

60% ont entre 30 et 44 ans, 26% ont plus de 45 ans.

Les données recueillies sur les situations professionnelles ne peuvent se cumuler entre celles obtenues du Fongecif et celles des autres opérateurs CEP qui sont essentiellement des agences de Pôle Emploi pour le reste de l'étude car les publics accueillis sont différents.

En effet, **86%** des personnes reçues en entretien conseil sont **demandeurs d'emploi** (indemnisés ou non) pour les **Pôle Emploi** alors que la tendance s'inverse à **97% de salariés pour le Fongecif**.

Données fournies uniquement par les opérateurs CEP grâce à RésoVAE

- **Secteurs d'activité** : le secteur des **services à la personne** représente **27%** des personnes reçues en entretien conseil, le commerce à 23% et 12% les services en entreprises.
- **L'orientation vers un opérateur CEP** : **62%** des personnes avaient bénéficié d'une **information collective**, 17% s'inscrivent dans une démarche spontanée.
- **Les préconisations à l'issue de l'entretien conseil** : la **VAE** reste majoritairement recommandée (**76%**). 10% s'orientent vers la formation.
- **La motivation** : pour **52%** des personnes, la **recherche d'emploi** est la raison première de la démarche suivie à 19% d'un projet d'évolution de carrière et d'un accès à la formation pour 12% d'entre elles.

6.2. L'orientation à l'issue de l'entretien-conseil

- **Les certificateurs et les certifications** : **l'Education nationale** est le certificateur le plus visé (**52%**) avec le **CAP Petite Enfance** (38% des diplômés de l'Education nationale). 17% ciblent le secteur de l'action sociale et 16% l'enseignement supérieur.

6.3. Le conseil post-jury et assistance renforcée

- **Le conseil post-jury** : il ne concerne que **2 situations**. Un complément d'expérience a été conseillé à l'un et une orientation vers un organisme de formation pour l'autre.
- **L'assistance renforcée** : **6 personnes** originaires du territoire rhônalpin ont bénéficié de ce suivi (**4 femmes** et 2 hommes). La majorité a **plus de 45 ans** (4 personnes) et détiennent des **niveaux V et VI de formation**. 5 personnes sont **demandeurs d'emploi indemnisés** issus pour 3 d'entre eux du secteur des **services à la personne**.

Pour la moitié d'entre elles, cela fait suite à la demande de recevabilité. 4 ont bénéficié d'un entretien-conseil et la moitié d'un accompagnement.

Au cours d'un entretien d'1h45 en moyenne, 5 personnes ont bénéficié essentiellement d'appuis à la motivation.

 Avec le PRAO,
restez informé toute l'année

WWW.RHONEALPES-ORIENTATION.org

ESPACE PROFESSIONNEL

> Toute l'actualité orientation, formation et emploi

Abonnez-vous !



> À la newsletter mensuelle du PRAO

> À la lettre hebdomadaire « les dernières actualités »

Suivez-nous !

> Sur Facebook et Twitter



RhoneAlpes-Orientation



@Le_PRAO



Pôle Rhône-Alpes de
l'Oriention (PRAO)



Pôle Rhône-Alpes de
l'Oriention - PRAO



Rédaction : Virginie LAFARGE – En collaboration avec Mathilde DAKHOUCHE, Caroline DUCLAUX, Christelle MASSON, Maxime VIALATTE.

Bilan produit à partir des remontées statistiques des Points d'Assistance et de Conseil VAE et des opérateurs CEP.

Date de publication : Juillet 2017